

Le 30 juin 2021,

Damien ABOLIVIER
Adjoint au Maire

Aux

Présidentes et Présidents
des associations

Madame, Monsieur,

Je tiens par la présente à vous informer des mesures sanitaires applicables à Ergué-Gabéric à compter du mercredi 30 juin 2021, au regard du décret paru ce jour.

Mesures applicables dans les équipements de la Ville et sur la voie publique :

La plupart des mesures sanitaires sont levées à compter du 30 juin 2021, à la fois sur l'espace public comme dans les établissements communaux.

« Les mesures barrières, incluant une distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes », restent pour autant toujours en application, « en tout lieu et en toutes circonstances », tout comme le port du masque, au sein des établissements, pour les personnes de onze ans et plus.

Sur la voie publique, les rassemblements ne sont plus limités en nombre (dans la limite de 1000 personnes et nécessitant une déclaration préalable auprès des services préfectoraux).

Dans les bâtiments communaux, le nombre de personnes accueillies n'est plus limité par une jauge maximale, et la distanciation d'un siège entre deux personnes n'est plus imposée.

Les collations et repas sans limitation du nombre de personnes attablées ensemble sont également applicables, mais uniquement dans le cadre d'un service à table.

Vie sportive :

Les établissements sportifs couverts peuvent à nouveau accueillir des majeurs dans le cadre de sports avec contact, dans le respect des protocoles sanitaires applicables à chaque activité.

Les vestiaires sont par ailleurs à nouveau réouverts aux licenciés des clubs.

Mesures d'ordre général :

Pour maintenir une vigilance collective, les mesures sanitaires précisées via les précédents courriers de la Ville restent néanmoins applicables (aération des locaux et désinfection des points de contact).

Pour vous informer des mesures spécifiques en fonction du type d'activité, vous êtes invités à contacter votre fédération ou les services préfectoraux.

Les élus et services municipaux restent à votre disposition et vous informeront en cas de nouvelles directives.

Vous souhaitant un très bel été et espérant une pleine reprise de vos activités à la rentrée de septembre prochain, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bel été à vous !

Damien ABOLIVIER,
Adjoint au Maire - Référent COVID

